



Délibération n°2021-101 du 28 juin 2021

Le lundi 28 juin 2021, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 juin 2021 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Monsieur Laurent 1 BUTHON, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Excusé(s) (6) : M. Jean-François MEMIN ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Jean-Paul BISIAUX ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI.

La délibération affichée

le : 02 JUL. 2021

et transmise à la Préfecture

le : 05 JUL. 2021

est exécutoire

le : 05 JUL. 2021

8 : Compte administratif 2020 - budget annexe lotissement Bitray tranche 1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31 ;

Considérant la politique d'urbanisation portée par la Ville de Châteauroux qui tend à proposer une offre d'habitat en phase avec les besoins exprimés par les habitants. Dans cette perspective, l'aménagement de lotissements communaux constitue un levier en faveur du dynamisme démographique de la ville.

Considérant la réglementation applicable aux opérations d'aménagement et de commercialisation de lotissement communaux. Ces opérations sont assujetties à TVA et obéissent à une logique de comptabilité de stock. A ce titre, elles doivent impérativement être individualisés dans des budgets annexes.

Considérant qu'afin de répondre à ces exigences, l'économie du budget annexe est la suivante:

- lors de la création du budget, le stock de parcelles à lotir est affecté au budget annexe. Le budget est équilibré par une avance du budget principal ;
- le coût des travaux de viabilisation et d'aménagement sont pris en compte pour la détermination du prix de revient et la fixation du prix de vente ;

- les lots sont sortis des stocks lors de la cession des parcelles ;
- les produits encaissés permettent le remboursement de l'avance consentie par le budget principal ;
- le budget est clôturé dès lors qu'il n'y a plus de parcelle à céder.

Considérant que s'agissant d'un nouveau budget créé en 2020, les travaux d'aménagement n'ont pas commencé ;

Considérant qu'aucun mouvement budgétaire n'est intervenu sur la période considérée ;

Considérant que le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 1 est en concordance avec le compte de gestion du Comptable public ;

Le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 1 s'établit ainsi :

En euros		Budget total voté 2020	Réalisé 2020
Fonctionnement	Recettes	0,00	0,00
	Dépenses	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement			0,00
Investissement	Recettes	0,00	0,00
	Dépenses	0,00	0,00
Résultat d'investissement			0,00
Total résultat brut de l'exercice 2020			0,00
Reprise résultat exercice 2019			0,00
Résultat net de l'exercice 2020			0,00
Restes à réaliser (dépenses)			0,00

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 1 de l'exercice 2020 qui vous est présenté.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (4 abstention(s))

Le Maire
A Châteauroux, le 01 juillet 2021



Gil Avérous